

Contribution de Jean RENARD

janvier 2008

Quelques réflexions à l'aube de 2008 tant sur le schéma régional que sur l'organisation des territoires de la région nantaise

Notre Président et notre Secrétaire général nous invitent en ce début d'année 2008 à réfléchir au sein du conseil de développement de Nantes-métropole à l'avenir tel que nous le concevons au vu des évolutions des territoires, des décisions des politiques, des projets d'aménagement qui sont annoncés par les uns et les autres. En particulier avec la présentation du schéma régional dit SRADT. Nous répondons bien volontiers à leur invitation, d'autant, qu'une fois encore, des échéances électorales se profilent à l'horizon, ce qui est l'occasion de mettre au placard des projets et d'en ressortir d'autres. Je l'avais déjà fait en mars dernier sous un titre provocateur "Incohérences et contradictions". Je souhaite y revenir puisque le Schéma régional est sous presse et que ces choix nous interpellent localement de même que, à une autre échelle, les programmes des équipes municipales et des candidats aux élections cantonales.

Ce rappel effectué, je note que désormais nous ne sommes plus simplement Conseil de développement de la communauté urbaine mais de Nantes-Métropole. Or ces deux sigles ne correspondent pas nécessairement au même territoire prescrit. Si la communauté urbaine a un périmètre bien défini, Nantes-Métropole est une notion plus vague et plus floue qui peut s'interpréter avec des périmètres différents et donc extensibles. Ce galon supplémentaire posé sur nos épaules n'est pas pour me déplaire. Il confirme que nous ne saurions, en tant que structure de réflexion, nous satisfaire d'un espace fini. Ce serait même le contraire. Les territoires ont leur dynamique. Les données de l'INSEE et de l'AURAN nous le disent à chaque occasion.

Un tel constat pose le problème déjà largement évoqué par nombre d'entre nous de notre périmètre de réflexion mais aussi d'action. Ce n'est plus et ce n'est pas à l'échelle de la communauté urbaine que nous avons à réfléchir et à faire des propositions, mais à l'échelle d'un territoire plus vaste, aux limites incertaines et dynamiques dans le temps. Il faut en être conscient et le rappeler aux autorités. Ceci dit quelle est notre légitimité à réfléchir et à faire des propositions quant aux questions générales d'aménagement d'un espace qui déborde et de loin notre territoire de la communauté urbaine ?

N'y a-t-il pas d'autres instances (Conseil économique et social régional, Institut Kervégan, jeune chambre économique, Centre d'études et d'action social, etc) tous autant légitimes que nous le sommes ?

Le conseil de développement, un lieu de débats

Le premier constat qui peut justifier nos réflexions est que le conseil est un reflet –certes imparfait- de la société civile. Pour être réellement représentatif de cette dernière, il faudrait, comme les instituts de sondage le font, être la copie conforme des configurations sociales (par âge, sexe, professions, etc) ce que nous ne sommes pas. Ceci dit, le conseil après dix années d'existence a démontré, travaux à l'appui, que c'est un lieu indépendant d'expression où l'on pose les questions qui fâchent, celles que les élus, les techniciens et les décideurs n'osent pas mettre en avant, de peur d'être sanctionnés par les électeurs, leurs supérieurs hiérarchiques ou leurs commanditaires. Certes nous ne devons pas outrepasser notre rôle. Il s'agit de demeurer dans la réflexion et dans les propositions. Nous n'avons pas à décider. C'est une position confortable. Encore faut-il qu'elle soit reconnue par ceux qui ont à décider. Or depuis dix années nous

avons multiplié les propositions en les argumentant. Le sérieux de nos analyses a été reconnu, à gauche comme à droite. Et le conseil de développement n'a pas été contesté quant à son existence et à ses fonctions. Ce qui est rare et mérite d'être relevé. Une étude universitaire sérieuse a fait le point sur nos activités. Chacun est invité à la lire. Reste à savoir précisément ce qui a été retenu et ce qui a été occulté de nos propositions ? Le bilan reste à faire.

Le conseil de développement un lieu de propositions

Dans le domaine qui m'est familier de l'aménagement des territoires nous avons fait des constats et émis des propositions. Je voudrais ici en dresser la liste.

La sous utilisation de l'étoile ferroviaire qui aurait du constituer un formidable outil d'aménagement en orientant l'urbanisation dès les années 80 est une proposition du conseil. Dès 1996, lors de la création de la conférence consultative (CCA), nous avons mis l'accent sur cette opportunité. Il y a eu un début de réalisation et c'est bien. Le projet de réouverture de la ligne de Châteaubriant est une étape essentielle. Notons entre parenthèses combien sa fermeture, jugée un temps nécessaire et indispensable, a été, avec le temps, une erreur. Preuve de la myopie des aménageurs et décideurs. Pour d'autres projets actuels qui sont dans les tiroirs, suivez mon regard, on devrait aussi se poser les mêmes questions et prendre garde ! Il reste à savoir si les PLU et les SCOTS ont pris en compte les effets de la remise en fonction de la totalité de l'étoile ferroviaire ? Si les études existent on aimerait qu'elles soient mises à la disposition du public.

Plus globalement la question de la maîtrise de l'espace et de sa consommation par le processus d'étalement urbain doit être confrontée à la nouvelle donne environnementale et climatique que la Grenelle de l'environnement a mis à juste titre à la une. Le temps des Trente Glorieuses sur lequel repose les politiques d'aménagement est du passé. Il faut en prendre acte et opérer une véritable révolution copernicienne. Si oui, il faut aménager avec d'autres impératifs que ceux que nous avons connus. Désormais il faut économiser et maîtriser l'espace. En consommer moins et recycler ce qui peut l'être. D'où la lutte contre l'étalement urbain et la reconstruction de la ville sur elle-même. Est ce que c'est cela auquel nous assistons ?

La maîtrise de l'étalement urbain que nous avons soutenue au sein du conseil a t'elle été également validée par les élus et se traduit-elle dans les faits au travers des procédures d'urbanisme ? La consommation d'espace s'est plutôt emballée à lire la presse et a consulter les documents des agences immobilières.

Or il existe dans la législation française des procédures et des outils permettant d'économiser le foncier. J'ai déjà présenté au sein du conseil ces moyens et évoqué des réalisations en certaines communes. Si les élus (ceux de la communauté urbaine comme ceux du conseil régional) veulent s'en donner les moyens, ils peuvent les proposer et les tester. Certes cela dérangera des situations acquises. Mais sans utopie il n'est pas de raison.

La gestion des temps dans la ville est une question récurrente. Nous l'avons posée dès 1996. Mieux gérer les temps de travail dans les différentes administrations par un jeu simple de décalage des temps d'entrée et de sortie éviterait de multiplier des infrastructures coûteuses qui ne servent véritablement qu'à certains moments de la journée. D'autres villes ont mis en place un bureau des temps. Des rapports ont été publiés, des réflexions et des études effectuées. N'est-il pas temps que la région et la communauté urbaine mettent en place ce genre d'outil ?

L'utilité d'un nouveau pont à l'aval de l'île de Nantes, réservé au chemin de fer, au tramway et aux modes doux de déplacement, projet déjà évoqué il y a plusieurs années par un collectif, permettrait d'éviter les dangers, soulignés par tous les techniciens de la voie ferrée passant sous la ville, tout en étant un élément essentiel d'une ligne 5 de tram désenclavant l'île de Nantes. C'est également une proposition faite par le conseil de développement. Ce projet pourrait s'accompagner de la rénovation d'une gare SNCF dans l'île, ce qui ajouterait à la centralité revendiquée pour le projet île de Nantes. Un débat devrait s'organiser à l'occasion des élections municipales sur cette proposition.

Toutes ces questions sur l'aménagement de nos territoires démontrent l'utilité, voire la nécessité, d'avoir aux côtés des agences d'urbanisme, des bureaux d'études et des techniciens des communes, une structure universitaire autour des problèmes de la ville et de l'aménagement. Un institut universitaire fédératif, comme il en existe en d'autres agglomérations, serait un outil précieux pour les réflexions et l'action. Il est dommage que la sixième ou septième agglomération française ne dispose pas d'un tel outil qui viendrait compléter, dans le domaine des sciences sociales, la MSH Ange Guépin à peu de frais. Un projet d'observatoire des dynamiques localisées avait été présenté en ce sens aux élus au début des années 90 du siècle dernier. Sans succès.

Le conseil de développement : un lieu d'interrogations

Une première question, récurrente, est celle de la représentation dans les structures intercommunales : communautés de communes, communautés d'agglomération, communauté urbaine. Jusqu'ici les élus qui siègent dans ces structures sont délégués. À quand leur élection directe ? Il y a là un sujet d'actualité sur lequel les candidats aux élections municipales et cantonales devraient nous donner leur sentiment. Les problèmes d'aménagement relatifs aux communes et à ces structures ne sont pas identiques. Nombre d'entre eux ne peuvent être posés et résolus qu'à l'échelle intercommunale. Le suffrage direct à cette échelle éviterait ce que l'on constate aujourd'hui, chaque délégué communal voit les problèmes à l'aune de sa commune. (oui mais le suffrage direct réglerait-il tout pour autant ?).

Ce problème en soulève un autre qui est celui du cumul des mandats. Personne ou presque n'y échappe dans le panorama des partis politiques. Il est de plus en plus difficile pour un individu de concilier ces multiples « casquettes ». On ne peut être à la fois député, maire ou conseiller général, ou président d'une structure intercommunale. Les représentants de la société civile ne peuvent plus se satisfaire de ces élus qui ne font que passer dans une réunion à laquelle ils sont invités, parce qu'ils sont appelés, du fait de la multiplicité de leurs fonctions, à une autre rencontre prévue à la même date. Comment peut-on prendre au sérieux ces façons de faire ?

Rappelons que la France est le seul pays où ce type de cumul est autorisé, voire favorisé. Il n'est pas sain de mélanger les genres. Parlementaire est un métier (ou mieux une fonction) à temps complet, il en va de même d'un maire de grande ville, ou bien le président d'une structure intercommunale.

Le récent Grenelle de l'environnement a posé de bonnes questions. Elles remettent en cause des choix antérieurs qui ne prenaient pas en compte la nouvelle donne environnementale et le réchauffement climatique, ainsi que la pénurie des énergies fossiles. Localement cela oblige à s'interroger sur le bien fondé du projet d'aéroport de ND des Landes. Ce projet conçu en d'autres

temps (à l'époque des trente Glorieuses), pour des fonctions particulières (délestage des aéroports parisiens), avec une énergie pas chère et détaxée, n'a pas pris en compte l'environnement et les avatars liés au prix des énergies fossiles.

Est-il encore raisonnable ?

D'autant que l'actuel aéroport est loin d'être saturé, que le survol de Nantes peut être évité (il suffit d'interroger les pilotes), et que les infrastructures existent au sol. Les exemples étrangers, en particulier celui des aéroports de Montréal, sont éloquentes. Il est possible de revenir sur des choix opérés dans une autre conjoncture. L'exemple de l'échec de l'aéroport d'Angers-Marcé interroge comme l'on dit ! A quoi sert ce bel équipement conçu et construit pour des dessertes régionales ?

On est d'autant plus interrogatif sur le bien fondé de certaines opérations à voir ce que les fonctionnaires et les élus ont fait depuis 1970, autorisant les constructions là où chacun savait les dangers. Comment faire confiance à ces mêmes acteurs qui ont laissé se multiplier les maisons en zone de bruit ? Ils ont été pour le moins inconséquents et devraient être sanctionnés pour leur légèreté.

Un même questionnement est posé au sein du conseil de développement quant au projet d'un nouveau pont sur l'estuaire. On peut à juste titre s'interroger sur son coût, sa faisabilité compte tenu des mesures et procédures environnementales de niveau européen des espaces protégés de l'estuaire, sa nécessité et ses conséquences qui ne manqueraient pas quant à l'étalement urbain qu'il susciterait. Faut-il un deuxième périphérique à trente kilomètres de Nantes ? Cela va à l'encontre de l'économie de consommation du foncier affirmée dans les schémas de cohérence. Des mesures beaucoup moins coûteuses, comme par exemple la mise en place d'un système de circulation alternée en jouant sur le nombre des voies des ponts existants en fonction des trafics comme cela se pratique dans les pays anglo-saxons avec un appareillage qu'il faudrait tester ou encore une meilleure gestion des temps dans la ville, sont des moyens à privilégier.

Le conseil de développement et le schéma régional

Le schéma s'inscrit dans une réflexion globale du conseil quant aux politiques régionales qui ont des incidences sur la métropole nantaise. Mais nous n'avons pas les compétences et la prétention d'analyser ici au fond ce schéma. Se doter d'un tel outil pour conduire les actions est un point positif qu'il faut souligner. Même si le dispositif peut paraître lourd et si le souci de diffuser dans les différentes couches d'acteurs régionaux les principes et la volonté exprimée d'être à l'écoute rend la démarche complexe.

Assises régionales, manifeste pour une région plus juste, schéma régional, schéma sectoriaux des transports, de la recherche, de la santé diagnostic établi par un bureau d'études des atouts et faiblesses de la région, on croule sous les analyses. Seuls les techniciens qui sont au jour le jour sur le schéma sont à même d'en saisir tous les aspects. De mauvaises langues pourraient même aller jusqu'à dire insidieusement que cette avalanche d'études et de bilans masque la volonté de faire. Il faudrait alléger le dispositif pour le rendre plus lisible. Mais comment ?

D'autres questionnements sont relatifs au schéma régional qui nous a été présenté au titre de conseil de développement. Plusieurs d'entre nous avons assisté aux diverses rencontres. Une première réflexion a été faite au début de l'année 2007 par les différents conseils de la région réunis à Angers. Je n'y reviens pas.

Toutefois nous avons été les uns et les autres surpris par le diagnostic et l'état des lieux. Ou mieux la présentation par l'agence Algoë n'a fait que reprendre des analyses bien connues. On peut se demander s'il était bien nécessaire de faire un nouveau travail qui ne faisait que reprendre ce que les chambres consulaires, les bureaux d'études, les universitaires, et d'autres avaient déjà dit et produit depuis une génération. La présentation des cartes faisait foi de ce que j'avance ici. Certes cinq défis ont été mis en avant et ont identifié les politiques prioritaires à conduire. Il reste à passer aux actes au delà de ce catalogue de bonnes intentions. Le temps sera-t-il laissé aux élus en place pour réaliser ce programme ?

En revanche il a manqué aux analyses trois dimensions.

- Tout d'abord reconnaître que notre région est une construction politique qui ne repose pas sur un sentiment d'appartenance ancré dans l'Histoire. Ce n'est ni l'Alsace, ni la Normandie, le pays basque ou la Bretagne. Il ne sert à rien de masquer cette réalité ou de la dissimuler. Il faut faire avec. Ce n'est pas non plus une région fonctionnelle organisée par sa capitale, Nantes n'est ni Lille ni Lyon, ce serait plutôt Marseille. Cette reconnaissance acceptée et cette spécificité reconnue d'une région faite de départements ayant chacun sa forte personnalité, il faut dépasser les querelles. L'enveloppe ou le périmètre administratif imposé ne doit pas être un obstacle à une bonne politique envers les populations, ce devrait même être pour les élus un challenge. Car ce qui compte c'est le mieux être des populations et non pas la recherche d'une hypothétique territorialité reposant ou non sur une base ethnique qui n'a pas lieu d'être dans notre République.
- Ensuite tenir le plus grand compte des comportements, attitudes et pratiques des populations de la région. Nous ne sommes ni des provençaux ni des alsaciens. Nous avons des traditions de solidarité, d'humanisme teinté de christianisme social, d'enracinement, d'esprit d'entreprise qui sont autant d'atouts si l'on sait les rappeler dans les diagnostics. Ce qui n'a pas été fait dans le schéma régional, et c'est regrettable. Or les travaux sur ces aspects existent, mais ils dorment dans les laboratoires des sciences sociales, et ne sont guère lus et assimilés par nos décideurs qui font fi de ces réalités aussi importantes que les examens des économies locales ou les sujétions des milieux naturels dont on se réclame pour expliquer et justifier les choix.
- Enfin se donner une part d'utopie. Il est temps de rompre avec les scénarios au fil de l'eau. Il faut accepter la rupture avec les habitudes prises lors du temps des Trente Glorieuses qui ne reviendra plus. En d'autres lieux j'ai proposé « un emparquement général » de la Région. C'est à dire faire de la région un cas exemplaire de mise en œuvre des procédures propres jusqu'ici aux parcs naturels régionaux (PNR), conciliant autant que possible les réalités économiques, environnementales et sociales. Puisque le schéma ne propose pas de retenir un nouveau périmètre de parc naturel, mais qu'il place l'environnement comme l'un des cinq défis en tant que socle des politiques régionales, faisons de toute la région un parc naturel, y compris dans les agglomérations, en multipliant les parcs naturels urbains. En commençant par Nantes dont le territoire s'y prête mieux qu'ailleurs, en associant et en reliant les différents éléments de nature existants en ville. Et alors la région méritera pleinement son titre « d'écorégion ». Ce fil rouge des politiques régionales doit se décliner autour des enjeux de l'eau, de l'énergie et des transports. Il faut aller au delà des slogans, par exemple refuser de nouvelles infrastructures routières (pont sur l'estuaire) et privilégier la voie ferrée et les transports en commun. Ou encore refuser une agriculture productiviste imposant des réserves en eau pour irriguer les céréales et accepter une agriculture plus extensive et économe en intrants.

Une telle entreprise soulèvera des oppositions, preuve de sa nécessité. Elle serait une rupture avec les habitudes du passé, notamment dans l'agriculture, mais c'est la seule qui entraînera l'adhésion des jeunes générations. C'est un enjeu stratégique pour maintenir la biodiversité, respecter les milieux, promouvoir une agriculture paysanne. Tout ce qui est baptisé « durable » et qui est dans l'agenda 21 doit s'y retrouver. C'est aussi aller dans le sens de l'histoire. Le futur nous donnera raison.

Edgard Morin est à la mode dans les plus hautes sphères de l'Etat, à son corps défendant. Empruntons lui la formule qu'il a utilisée lors de la visite qu'il a faite au président de la République, l'invitant « à réfléchir à une nouvelle politique, enfin attachée au mieux être et non plus seulement à la consommation ». En d'autres termes, aller vers le toujours mieux et non plus le toujours plus.

Pour une réflexion plus globale : Les enjeux de l'aménagement du territoire dans l'Ouest

Au temps des Trente Glorieuses (1945-1975) l'aménagement du territoire a été une ardente obligation de l'Etat. C'était l'époque des grands schémas, des équipements structurants, de la mise en place des grands réseaux de transport et des métropoles d'équilibre, des réflexions sur l'avenir du pays. C'était le temps de la Délégation à l'Aménagement du Territoire et de l'Action Régionale (DATAR) sous la houlette d'O. Guichard, et de la redistribution dans l'espace des surplus de la croissance.

Désormais il s'agit de gérer la pénurie. Les problèmes de l'emploi, des délocalisations et des banlieues en mal de vivre ont mis au rancart les réflexions sur l'aménagement du territoire. Certains ont baptisé ces trente dernières années (1975-2005) de « piteuses ». Chacun s'est replié sur l'échelle locale et entend défendre son pré carré. Il n'y a plus guère de vision à long terme. Même les pôles de compétitivité, initiés par la DIACT(1) ne sont en fait qu'un avatar des systèmes productifs localisés dont le choletais offre dans l'Ouest un bel exemple.

Repenser l'aménagement du territoire et lui redonner force et obligation est une nécessité. Ceci mérite réflexions préalables et respect d'impératifs.

Les préalables, c'est d'abord établir l'état des lieux à toutes les échelles géographiques par une meilleure connaissance des territoires. Les observer dans leurs dynamiques. Mieux se connaître pour mieux se porter comme dit l'adage. Or nombre de nos citoyens, notamment parmi les responsables, vivent avec une représentation des choses héritée du passé et non pas en fonction des réalités d'aujourd'hui. Il suffit de lire ce qui s'écrit sur les espaces ruraux de l'Ouest dont la renaissance et le renversement démographique sont ignorés. C'est ensuite prendre en compte les évolutions en cours. Sait-on que les surfaces bâties de l'agglomération nantaise ont triplé en moins de trente ans (source agence d'urbanisme) et qu'il en est de même dans la plupart des villes de l'Ouest ? Sait-on également les conséquences des excès du modèle productiviste agricole sur les sols et les eaux du fait des pollutions qu'il entraîne ?

C'est également repenser l'aménagement en fonction des réalités de demain. La pénurie des carburants fossiles, le réchauffement climatique, les temps et les coûts de déplacement engendrés par les formes d'urbanisation, ne sont pas que lubies d'écologistes médiatiques. Dans un monde saisi par l'effet de mobilité, il s'agit là d'une question majeure.

Enfin les nouveaux modes de vie de nos concitoyens ont peu à voir avec ceux de la génération précédente et doivent être pris en compte, de même que les réalités géographiques. Les gens

de l'Ouest ne sont pas ceux du nord ou du midi, ils ont des comportements spécifiques et vivent sur des territoires qui ont des traits particuliers. C'est ainsi que nos campagnes sont des campagnes vivantes et bien peuplées et que nous disposons d'un réseau urbain bien réparti dans l'espace, bien hiérarchisé et correctement desservi. Ce sont là des atouts incontestables pour un aménagement raisonné des territoires.

Il résulte de ces préalables un certain nombre d'enjeux que nous ne pouvons ici qu'énumérer :

- Prendre en compte le « tiers espace » périurbain qui est venu s'intercaler entre la campagne paysanne d'hier et la ville de jadis. Il mérite un traitement particulier.
- Ménager l'espace et non plus seulement l'aménager. Ce qui veut dire l'économiser et freiner l'étalement urbain. On ne saurait conserver longtemps le rythme actuel de consommation boulimique des espaces agricoles et naturels. Ce qui exige une révolution copernicienne des ingénieurs et aménageurs. Passer du toujours plus au toujours mieux.
- Repenser les solidarités et lutter contre les ségrégations au sein des agglomérations et de la ville à trois vitesses **(2)**.
- Redessiner les territoires d'action et de réflexion **(3)** en fonction des espaces de vie et donc réviser les périmètres administratifs et de gouvernance, éviter les doublons et donner aux régions des compétences accrues.

Mais rien ne se fera sans une information et une implication des citoyens sur les choix d'aménagement. L'aménagement du territoire ne doit pas être affaire de spécialistes, il doit également dépasser les intérêts locaux et catégoriels, et donc rester une priorité de l'Etat.

(1) DIACT : Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires. Elle a succédé en janvier 2006 à la DATAR créée en 1963

(2) Expression utilisée par J. Donzelot dans la revue Esprit (n°3-4, 2004) et qui exprime la gentrification ou l'embourgeoisement des centres-villes ; la relégation dans les grands ensembles des classes populaires ; la périurbanisation associée à la croissance des banlieues de plus en plus éloignées de la classe moyenne.

(3) On pense ici aux SCOTS (schémas de cohérence et d'organisation des territoires) et aux SRADDT (schémas régionaux d'aménagement durable et de développement des territoires)

Contribution de Michel DAVID

octobre 2007

La question du territoire

La forme actuelle du conseil de Développement nous oriente naturellement sur la Communauté Urbaine comme territoire d'exercice. Ceci dit nous ne pouvons pas échapper à tous les déplacements et nous devons être sensibles à toutes les formes de flux...

De même, ce qui se passe dans les autres intercommunalités peut nous concerner et nous amener à un projet et à un travail en commun.

En restant sur le territoire de la CU, il convient aussi de ne pas se laisser étouffer par la ville centre et d'être attentif à ce qui se passe dans les 23 autres communes qui composent la communauté.

La question du projet

Il faut effectivement se poser la question du rôle de la Démocratie Participative à tous les niveaux de gouvernances.

Sommes-nous acteurs ou faire-valoir ? Notre parole, nos prises de position sont-elles considérées ? Comment ? C'est l'éternelle question que se posent les « Conseillers »

Nous devons dépasser ce questionnement en taisant notre ego. Sans doute que nos expressions, même si elles ne sont pas reprises à la lettre, servent à la réflexion de nos élus.

C'est ce dont il faut absolument se convaincre....

Le Conseil de Développement doit sans doute reprendre et développer des thèmes qui ont déjà été travaillés dans son enceinte :

- Le vieillissement de la population et pas seulement du point de vue médical
- Le handicap et sa place dans la société
- L'avenir de la protection sociale des malades, des travailleurs, des retraités.

Il devra aussi à l'avenir s'intéresser davantage aux questions de l'enseignement et de la recherche :

- Développer et affermir les liens avec l'université
- Étudier et analyser les voies de la formation professionnelle dans la région
 - . pourquoi existe-t-il de tels écarts entre les emplois proposés et la formation des travailleurs ?
 - . quelles solutions sont à envisager pour orienter des travailleurs (jeunes ou seniors) vers des emplois qualifiés non pourvus ?

La question des citoyens

De nombreuses initiatives ont été prises par les politiques pour mettre en place la « Démocratie Participative » qui doit permettre à la « Société Civile » de s'exprimer à d'autres moments que pendant les élections.

Le Conseil de Développement qui est une des composantes de la Société Civile voulant participer à la Démocratie Participative pourrait mettre à son ordre du jour un inventaire des différentes strates qui participent à cette forme de démocratie.

Cela permettrait d'écouter les élus à l'origine de ces structures et les habitants qui y participent.

La question du fonctionnement du Conseil de Développement

La raison d'être et le fonctionnement du Conseil de Développement restent beaucoup trop confidentiels. Le Conseil n'est pas (ou très peu) connu par les citoyens de la Communauté Urbaine. La composition du Conseil pose des problèmes de représentativité et de suivi dans le temps. Par ailleurs, on a souvent noté la faible participation des jeunes, le manque de parité hommes femmes, la non représentation de nombreuses communes de l'agglomération...

Le fait pour un participant de n'être ni nommé ni élu ne favorise pas l'intégration dans le groupe et la recherche de légitimité peut être mal vécue.

Les relations avec les élus à la Communauté Urbaine ne sont pas satisfaisantes :

- les saisines du Conseil de Développement par le Président de la Communauté Urbaine ne sont pas assez nombreuses.
- les relations entre les élus à la CU et le Conseil de Développement ne sont pas assez étroites. On ne voit pas souvent les élus en dehors du Conseil de la CU (pour ceux qui y participent). Ce n'est pas suffisant.

Quelques propositions

Pour faire mieux connaître le conseil, peut-être faudrait-il une page régulière dans le journal de la CU Nantes Métropole.

Nos travaux et avis pourraient aussi faire l'objet d'une présentation au conseil de la CU.

Pour améliorer la composition du Conseil, peut être faudrait-il :

- distinguer les membres permanents et les personnes nombreuses (et c'est très bien) qui participent aux travaux
- revoir la définition des Personnalités Qualifiées (nommées par qui ? pour quelle durée ?)

C'est là peut-être que l'on pourrait trouver des jeunes : étudiants, travailleurs, associatifs....

Pour assurer la continuité dans le temps et dans les personnes, peut-être serait-il bon d'organiser une sorte de rituel avec :

- des réunions plénières régulières, avec présentation des travaux, pour assurer la motivation des membres
- des réunions thématiques de travail
- des réunions de bureau pour faire le point sur les travaux en cours et sur les sujets à venir.

Pour développer nos relations avec les élus à la CU nous devons continuer, à l'exemple de ce qui se fait pour l'évaluation de l'Agenda 21 de la CU, à rencontrer les élus en charge des problèmes qui nous intéressent.

En conclusion

Les citoyens de plus en plus formés, de plus en plus qualifiés ont du mal à s'accommoder de la seule démocratie représentative. De plus celle-ci est souvent accaparée, aussi bien dans le nombre des mandats que dans leur durée par des élus qui ont tous les meilleures intentions.

La Démocratie Participative, dans laquelle le Conseil de Développement œuvre, doit permettre au plus grand nombre des citoyens de participer à la vie de la Cité. C'est dans cet esprit que doivent être proposés et animés nos travaux.

Contribution de Jeannine FAURE, Gilles COUVRAND et Gérard AIGROZ

ASSECO-CFDT 44

décembre 2007

L'ASSECO CFDT participe, depuis 1996, à la conférence consultative d'agglomération et, depuis 2002, au Conseil de Développement de la Communauté Urbaine.

Les membres de l'ASSECO CFDT ont siégé régulièrement à ce Conseil. Même si ce territoire de la Communauté Urbaine ne couvre que 24 communes, sa situation et son attraction économique fait de lui un passage incontournable pour tous les habitants limitrophes, voire au-delà.

Lors du Scot Nantes/Saint-Nazaire, nous avons suivi ce dossier, intéressés par les implications d'autres territoires. Des adhérents de Vigneux, Touvois, Châteaubriant, Ancenis, se demandaient comment leurs zones pouvaient être impliquées.

L'ASSECO CFDT a une volonté forte de suivre les travaux de la Communauté Urbaine élargis à d'autres territoires du département.

Il est indispensable de s'ouvrir vers l'extérieur, de nombreux habitants hors Communauté Urbaine travaillent sur l'agglomération.

Faut-il délocaliser les réunions ou développer les liens avec les conseils proches ? Il faut favoriser des lieux de confrontations citoyens en tenant compte des territoires à l'échelle humaine.

Pour nous, ASSECO CFDT, la consommation c'est l'acte qui fait qu'une personne a accès à un bien ou à un service dans un cadre organisé et réglementé.

Cela concerne aussi bien les services et les biens marchands concurrentiels, que le service d'intérêt général. Le client, l'utilisateur et le citoyen, selon qu'ils ont affaire à une entreprise, un service public ou à des services de l'Etat, sont des « consommateurs » au sens où l'entend la réglementation et l'usage en France.

La grande majorité de ces activités et actes de consommation s'exercent dans le cadre urbain de notre société. La « dimension urbaine de la société » se retrouve donc intimement liée à la consommation dans ses aspects qualitatifs et quantitatifs.

Les actes prioritaires de l'ASSECO CFDT sont les suivants :

- le logement et l'habitat,
- l'accès aux services publics,
- les modes et pratiques de consommation,
- les risques industriels et environnementaux,
- le surendettement.



Contribution de Jeannine FAURE, Gilles COUVRAND et Gérard AIGROZ

page 2

Ceci explique notre participation aux travaux du Conseil de Développement et notre souhait d'élargissement du débat aux zones proches de la Communauté Urbaine.

Notre engagement se porte également sur le développement durable. L'ASSECO CFDT est membre de l'association NAPCE (Nord Sud Agir pour le Commerce Equitable), du collectif de l'Ethique sur l'Etiquette et elle représente le collège consommateur à la CDEC (Commission Départementale d'Equipement Commercial).

L'ASSECO CFDT s'appuie sur des actions collectives dans tous les domaines qui touchent au rapport consommateur. Comment préciser les liens entre production et consommation ? Comment lutter contre l'exclusion ? Comment améliorer l'environnement ?

Notre place au sein du Conseil de Développement en est ainsi motivée et nous pensons être utiles pour apporter nos réflexions aux travaux engagés et futurs.

Les membres du secrétariat,

Jeannine FAURE

Gilles COUVRAND

Gérard AIGROZ

Contribution de Claude LEFEBVRE

juillet 2007

1- Introduction

Le Président du Conseil de Développement de Nantes Métropole, dans son courrier du 4 juin 2007 a souhaité recueillir les avis et les suggestions des membres du conseil sur l'avenir et les missions de ce Conseil pour les 10-20 années futures.

Une étude vient d'être réalisée par Amélie REIMINGER sur les Bilans, Enjeux et Perspectives du Conseil.

À l'unanimité des Membres qui se sont exprimés sur ce document, il a été reconnu d'une grande qualité et constitue un "état des lieux" en 2007.

Nos réflexions pour l'avenir du Conseil ne pourront pas faire l'économie de la prise en compte de ce travail; ni ignorer l'ensemble des productions déjà réalisées par le Conseil lui-même sur un grand nombre de sujets.

2- Généralités

Avant d'aborder les thèmes qui feront les réflexions futures, nous avons à faire l'inventaire des données constituant la situation actuelle.

- Existence des documents déjà produits
- Productions du Conseil réellement utilisées par les élus (recherche de ces productions si un retour d'information n'est pas fait systématiquement)
- Méconnaissance de l'existence et du rôle du Conseil par le grand public
- Notion de "Démocratie Participative" encore très floue ou très peu pratiquée.
- Evolution de la société depuis la mise en place du Conseil
- Tentation du Conseil à "regarder" bien au-delà des limites de la Communauté Urbaine

Parmi les de réflexion imaginables il serait sans doute intéressant de les regrouper voire de les hiérarchiser afin de conserver au Conseil un rôle d'abord dédié à la Communauté Urbaine.

Par exemple et pour ne reprendre que des axes déjà évoqués dans le courrier du 4 juin:

- 1- La place du bassin de vie dans l'Ouest français, les ambitions du territoire, les projets nécessaires au développement, la lutte contre la pauvreté etc..
- 2- Les grands phénomènes sociaux qui impacteront les politiques publiques, l'évolution des modes de vie, etc..
- 3- Le rôle des activités physiques et sportives, la place des activités culturelles, les enjeux de l'environnement, etc..
- 4- Le positionnement du territoire au plan régional, (redécoupage de la région par exemple), national, ou européen.

Autres axes possibles de réflexion

- Imaginer l'évolution de l'identité de la Métropole. Qu'est-ce qui fait Nantes aujourd'hui ? Qu'est-ce qui fera Nantes demain ?

3- Rôles à jouer par le Conseil

Outre ceux définis par la législation et ceux que les Elus acceptent dans le cadre de chaque Communauté (urbaine ou de communes) les rôles des Conseils de Développement doivent toujours tendre vers une valorisation de la démocratie constructive.

4- Faire connaître les structures existantes

a) Structures Politico-Administratives

Les Citoyens (le grand public) dans leur grande majorité, historiquement, connaissent plutôt bien les structures et le rôle des Communes et des Départements (Mairie-Maire / Préfecture-Préfet). Il n'en est plus de même dès lors que l'on évoque les Structures Communautaires et Régionales.

Ces structures apparaissent bien souvent mal définies, mal cernées par monsieur tout le monde, qui a tendance à n'y voir qu'un moyen de "caser " quelques privilégiés.

Les contacts réels que le citoyen peut avoir avec ces structures se résument bien souvent à des services généraux concernant la vie quotidienne (voirie, assainissement, évacuations des déchets, entretien des espaces verts).

b) Conseils de Développement

Les Conseils de Développement de par leur caractère non électif, sont encore plus mal connus que les structures politico- administratives, et s'il y a connaissance par certains citoyens de ces conseils, l'ignorance quasi-totale de leur rôle en génère des avis négatifs voire ironiques.

À l'occasion des élections on peut mesurer la connaissance et l'intérêt des citoyens pour les structures politico-administratives. Plus la définition en est simple meilleure est la participation. On participe plus massivement pour élire le Président de la République que pour élire un Député Européen !

Mais si la structure ne fait pas l'objet d'une élection, il est certain que l'intérêt qui lui est porté diminue fortement et que l'opinion du public est d'autant plus négative.

Il y aurait donc des réflexions à mener pour réaliser l'information suffisamment complète et efficace des citoyens, ce qui serait une première étape vers une véritable chance de voir se mettre en place la Démocratie Participative.

En effet comment faire participer si les règles du jeu sont ignorées?

5- Sujets de réflexion et d'études

Outre les pistes déjà évoquées dans les deux courriers des 4 juin et 11 juillet le Conseil pourrait peut être inscrire parmi ses futures réflexions :

- Imaginer des actions ou des dispositifs simples visant à permettre une meilleure utilisation ou une meilleure valorisation des travaux du Conseil par les Elus.
Pour que le Conseil ne semble pas vouloir ni remplacer les Elus, ni aller sur des sujets qui ne seraient pas de leur compétence, mais qu'il est bien en phase avec eux sur les dossiers qui font leur quotidien ou leur futur immédiat
- Réfléchir avec les Elus à la mise en place de structures d'information des jeunes (Collèges, Lycées Universités) et du grand public de ce qu'est la Démocratie Participative
- Inciter les Elus à imaginer des moyens et des structures pour rendre effective la Démocratie Participative?
- Inciter les mêmes Elus à imaginer des projets identitaires pour la Métropole – *Qu'est-ce qui fait Nantes aujourd'hui mais qu'est-ce qui fera Nantes demain ?*
Nantes demain : quelle identité ? quelle image ? quel attrait ? qu'est-ce que cette Métropole offrira à ces citoyens ?
- Se pencher à nouveau sur ce que devraient être les " frontières " de l'influence future de la Métropole. *On ne peut pas se pencher sur des études concernant des territoires toujours en expansion même si certains sujets géographiquement éloignés touchent directement l'avenir d'une Métropole.*

6- Conclusion

En résumé si le Conseil doit garder *un rôle consultatif*, il y a aussi place pour des actions *d'alerte, de proposition, et de recherche d'application* de la Démocratie participative dans un cadre territorial qui reste cohérent avec les limites d'une Métropole.

Note complémentaire

Dans le cadre de la saisine sur les missions et l'avenir du Conseil, mes réflexions personnelles me portent à penser qu'il faudrait privilégier les points suivants :

1- Echelle

- a) Tout restant en contact avec les autres Conseils et en prenant en compte dans nos réflexions les éléments extérieurs à la communauté ne produire que des documents ayant trait aux problèmes de la Communauté de Nantes-Métropole. (Ne pas avoir l'air de se disperser en quelque sorte)
- b) Proposer des contacts avec les Elus Communautaires afin que ceux -ci prennent conscience que le Conseil n'est pas un contre-pouvoir mais seulement un structure de remontée d'information, d'alerte, et de proposition.

L'objectif étant de faire connaître ? ou reconnaître ? le Conseil par tous les Elus

2- Composition du Conseil

Je ne crois pas vraiment à la possibilité de recruter directement dans le grand public, encore moins aux vertus du tirage au sort, aussi je pense qu'une campagne d'information de ce que sont les Conseil de Développement, auprès de structures de citoyens déjà motivés comme les représentants d'Etudiants, les grandes Ecoles, les Comités d'entreprise etc.. pourrait peut être éveiller quelques vocations ? (on a déjà fait largement appel aux associations traditionnelles).

3- Missions du Conseil

Dans le cadre de la législation continuer à émettre vers les Elus des

- Propositions
- Avis
- Alertes sur des sujets à caractère social, sur le décalage de la réalité locale par rapport aux réalités régionale, nationale voire européenne.
- Recherche d'applications de la Démocratie Participative

Dans le cadre de son propre fonctionnement lancer des actions d'information auprès du public pour faire connaître son existence et son rôle (ceci est à rapprocher du besoin de recrutement)

Essayer de cerner ce que devra ou devrait être Nantes Métropole dans l'avenir
Durant les dernières décennies, la France a découvert une ville qui s'est réveillée, qui est en expansion, mais demain quelle orientation prendre pour que Nantes et sa Métropole soit partie intégrante du Monde moderne ?

Contribution d'Annick VIDAL

Présidente de la Fédération des Amis de l'Erdre

novembre 2007

Préambule

L'analyse faite par la Fédération des Amis de l'Erdre concerne son engagement depuis la Conférence Consultative d'Agglomération en 1996 jusqu'au Conseil de développement d'aujourd'hui.

Trois points majeurs sont à distinguer pour tracer des perspectives d'avenir.

- 1- Le lien social et l'évolution urbaine
- 2- L'évolution de la formule "Comité consultatif de quartier" pour faire le lien entre proximité et prospective
- 3- L'avenir du Conseil de développement pour actualiser le débat sur la démocratie participative à partir des réalités

1- Lien social et évolution urbaine

Depuis la mise en place de la Communauté urbaine et du Conseil de développement (loi Voynet) nous sommes entrés dans une ère nouvelle.

À l'échelle des quartiers, ce nouveau paysage de la gouvernance a pris une part de plus en plus large. Avec le Comité de quartier Halvêque-Ranzai-Beaujoire, la Fédération des Amis de l'Erdre a joué un rôle pilote dans cette démarche citoyenne. Ce collectif d'associations est partie prenante de la gestion de l'espace public et travaille en harmonie avec les chargés de quartier. C'est dans cette dynamique qu'a été préparée l'opération "les 80 ans des Batignolles", dont le succès et le retentissement ont très largement dépassé les limites du quartier.

Ce succès a été rendu possible parce que s'est établie une vraie démarche collective fondée, non pas sur une relation bilatérale "habitants (proposition)—élus (décision)", mais sur une volonté d'action commune, de partage des objectifs, des efforts et... des risques, dans un cadre non électif. C'est dans une ambiance de camaraderie, au sens noble du terme, que le travail s'est effectué et c'est dans ces circonstances que les notions de solidarités et de respect des valeurs des uns et des autres prennent tout leur sens.

Cette camaraderie n'est pas naïve, elle n'exclut pas la discussion, le débat et la confrontation sans concessions, mais c'est elle qui aiguise le goût du travail commun, qui crée la complicité, qui construit des passerelles entre les groupes sociaux, entre les générations, entre le passé et l'avenir... Cette dynamique collective, ce travail en réseaux, c'est tout simplement ce que les sociologues et les urbanistes appellent "le lien social".

En tirant les enseignements de l'opération "Batignolles", d'autres projets sont nés, un foisonnement d'idées et d'initiatives sont apparues. De ce "bouillonnement associatif" ont jailli de nou-

velles démarches, désordonnées parfois mais toujours porteuses d'une vraie dynamique sociale. La réalisation d'un document d'études "Développement urbain - croissance urbaine - exemple des quartiers Beaujoire-Ranzai-Eraudière", réalisé par Raphaël Michault, étudiant en Maîtrise de Sciences et Techniques de l'Aménagement (sous la direction de Jean-Pierre Peyon), nous a donné l'occasion de rebondir sur de nouveaux projets.

Il a fallu gérer d'abord "l'après Batignolles" en développant les liens avec les écoles, notamment au travers d'ateliers de lecture-écriture. Et puis l'Histoire des quartiers est si riche que d'autres envies sont nées. La proximité de l'ancien terrain militaire du "Bêlé" a servi de base de départ pour une nouvelle opération liée à l'idée de "Mémoire de la Résistance".

Par ailleurs, ces initiatives de quartier n'ont pas qu'un caractère territorialisé, elles sont à la base de projets plus vastes qui associent d'autres quartiers, d'autres communes. Le lien social n'est pas qu'une affaire locale, c'est aussi le moteur de coopérations plus larges. En organisant des opérations comme celle des Batignolles, nous avons mesuré à quel point la fédération des moyens et des énergies, à toutes les échelles, est indispensable. Et c'est dans cet esprit que nous souhaitons mettre en place aujourd'hui des coopérations avec d'autres associations qui oeuvrent dans le même sens et sur d'autres territoires : l'Office central de la coopération à l'école, la Maison de la cité Bessonneau à Couëron, la défense du patrimoine industriel, le centre d'histoire du travail, l'histoire de la Navale, Nantes la Bleue, La Maison des hommes et des techniques, Loire pour tous, La Butte Sainte Anne, Via Nantes, Les cartophiles du pays nantais etc...

À l'intérieur de ce foisonnement associatif, porteur d'initiatives positives, il faut aussi s'intéresser à un phénomène concomitant qui est celui de l'importance prise par les associations d'usagers. Cette nouvelle émergence du monde associatif s'explique à la fois par des facteurs généraux et pour des raisons spécifiques. Cette poussée apparaît dans un contexte général marqué par une montée en puissance, idéologique et politique, de la société civile. Elle émerge dans une période de crise du militantisme politique traditionnel. Ce nouveau militantisme ponctuel, festif, d'action en urgence, de solidarité, s'inscrit très bien dans un collectif de quartier. La structure de ces nouvelles associations est souple, avec souvent de faibles moyens (téléphone, internet), mais avec un besoin évident et très fort de participer à la démocratie locale, pour construire des projets.

Cette démarche correspond bien à l'esprit d'origine des travaux de la Conférence Consultative d'Agglomération qui avait mis l'accent sur la nécessité de l'appropriation du territoire et des projets par les habitants. Partir du quartier, de l'école, des associations, c'est cette idée qui doit fonder une approche globale, s'appuyant sur l'expérience et la capacité d'innovation et d'imagination des habitants.

Cette nouvelle pratique associative doit s'intégrer dans de bonnes conditions, dans le cadre d'échanges de compétences et de moyens, aux collectifs de quartiers que nous appelons de nos vœux. Cette démarche fédérative ne doit laisser personne de côté et les grandes associations d'éducation populaire comme celles qui sont engagées dans l'économie sociale (prestataires de loisirs) ont besoin de prendre toute leur place dans un collectif de quartier ; elles sont partenai-

res de l'école et de la Cité. Car c'est bien, finalement, de la gestion de la Cité dont il s'agit, de cette Ville qui est le produit d'une succession de périodes fondatrices :

- la Renaissance italienne, avec la création d'un véritable art urbain humaniste qui a donné aux villes l'échelle de l'homme,
- l'âge classique, qui a tenté d'organiser les villes suivant le principe mécaniste mis à jour par Newton,
- le XIX^e siècle, qui a magnifié les grands centres urbains en repoussant les populations laborieuses à la périphérie des villes,
- enfin le XX^e siècle, marqué par l'exode rural et qui n'a pas su apporter de réponse homogène (on peut se rapporter à ce sujet aux différents travaux du Professeur Jean Renard sur le monde rural et plus particulièrement aux contributions qu'il a fournies au Conseil de développement).

La complexité du phénomène urbain est grande. Cette complexité génère une multiplicité d'organismes et de services dont le champ d'action est le territoire urbain. Elle crée une grande exigence vis-à-vis des élus dont les compétences doivent être de plus en plus larges pour éviter que le "pouvoir technicien" ne prenne une place trop importante. Paradoxalement, cette multiplication des intervenants est elle-même source d'une complexité supplémentaire.

La grande question qui se pose alors est bien : "Qui sont les acteurs de la Ville, et quel est le sens de la ville ?" Comment une action "de base", comme celle des quartiers de l'Erdre, peut-elle s'inscrire dans le cadre d'une expression organisée de la société civile comme celle qui s'est peu à peu définie dans le cadre du Conseil de Développement ? Comment s'opère le lien entre la gestion de l'espace de vie quotidienne et l'appréhension d'un territoire comme celui de la Communauté Urbaine ? C'est bien tout l'enjeu de l'écologie urbaine et du développement durable qui apparaît en filigrane. Dans ce paysage global, l'expérience du terrain doit être intimement liée à une réflexion générale des citoyens dans le cadre d'une structure consultative comme la nôtre.

L'espace urbain est souvent une mosaïque de territoires et, pour que cette mosaïque soit cohérente, il faut que la démocratie locale en constitue le "liant".

Des expériences comme celles qui sont conduites dans les quartiers sont un élément de ce "liant". Elles participent à l'élaboration, lente mais indispensable, d'une nouvelle "pédagogie de l'urbain" destinée à éclairer et enrichir l'action de tous les acteurs opérationnels de la Ville.

2- Evolution du Comité Consultatif de quartier

Depuis plusieurs années les comités consultatifs de quartier ne correspondent plus à l'évolution du territoire de proximité et à l'attente des habitants. Il y a une rupture profonde entre l'analyse que nous faisons et notre engagement sur le terrain.

Le quartier, c'est le lieu de vie au quotidien. Le comité consultatif, composé de commissions (urbanisme, transport, lien social) animées par des élus est une formule qui a vécu et qu'il faut transformer. En ce qui nous concerne à la Fédération des Amis de l'Erdre, nous avons anticipé la démocratie participative avec l'implantation de la Maison Ouvrière. Nous avons bâti collecti-

vement ce dossier en travaillant par réseau, suivant l'exemple d'organisation du Conseil de développement, en valorisant à la fois le savoir-faire technique des services de la Ville de Nantes et une forme nouvelle d'expertise citoyenne.

Le quartier fonctionne de façon verticale selon la politique de la Ville alors qu'il semble nécessaire d'appréhender la Ville comme une globalité et de manière transversale pour faire ressortir et valoriser les demandes des citoyens.

Cette organisation du quartier doit pouvoir évoluer pour aller vers une formule renouvelée, sorte de "conseil de développement du territoire de proximité", permettant de constituer le fond culturel des compétences communales (aide à la création, à l'urbanisme...) pour les associations. La liaison pourrait être faite avec le pôle de proximité de la Communauté urbaine (quotidien, technique, bruit, circulation, vie publique...). Il y a de nouvelles attentes des citoyens. Les espaces, le temps et les modes de vie sont en mouvement constant. Il faut créer du lien, de la cohérence et du projet partagé en tenant compte de l'évolution et du décalage des territoires. Le quartier, tel qu'il est vécu par les habitants, a une dimension souvent supra-communale.

3- Avenir du Conseil de développement

J'ai essayé dans les points précédents d'identifier le travail collectif d'une association au sein de la Ville de Nantes et s'inspirant, au-delà du quartier, de la pratique innovante du Conseil de développement favorisant la constitution d'un réseau ainsi que les échanges et apports culturels pour le renforcement de la démocratie locale.

L'Histoire s'accélère, comment se projeter dans l'avenir ? Comment éviter les effets de mode pour privilégier les débats de fond ?

Entre l'utopie et la dimension technique d'une politique d'aménagement de la Ville, la planification écologique d'une région urbaine est celle qui n'oppose pas ville et campagne mais étudie leur nécessaire solidarité au sein de l'écosystème urbain. Au cours des révisions de PLU on constate la difficulté d'appréhender certains projets de territoire pour comprendre leur élaboration et donner un avis. On peut aussi constater le besoin d'information concernant l'expression graphique d'un projet par rapport aux procédures (DTA, SCOT, PLU...). Les explications données relèvent plus des sciences de la communication que de la précision géographique.

La définition classique du territoire est dépassée, mais nos organisations et la plupart de nos outils ont été forgés par une vision discontinue de l'espace. Le SCOT est un nouveau document d'urbanisme qui exprime une volonté politique de mettre en chantier un projet pour l'avenir de ce territoire. Il faut s'en saisir. De même le concept d'aire urbaine, qui définit la vraie zone d'attraction nantaise, dessine aujourd'hui une nouvelle ville dont les frontières s'éloignent en même temps qu'elles deviennent poreuses, floues, voire virtuelles.

Une des priorités du Conseil de développement futur doit donc être de prendre en compte cette nouvelle donne. L'expression des habitants, si on veut qu'elle soit réelle et efficace, doit s'opérer à l'échelle de leur territoire de vie. À ce niveau, le Conseil de développement doit examiner et organiser ses débats permettant de dégager les atouts et les faiblesses du territoire pour mett-

re en lumière les vrais enjeux. Car le risque existe de créer des laissés pour compte du développement et d'accélérer la désertification de certaines zones.

Le Conseil de développement doit affirmer sa volonté d'engager une réflexion globale sur le territoire vécu. Un territoire qui se dote d'une réflexion stratégique sur son avenir n'est jamais vierge de toute analyse préalable qu'il convient d'actualiser avant de lancer des études complémentaires souvent très coûteuses.

Le Conseil de développement doit conforter l'aide à la décision des élus. Le travail par commissions spécialisées développe la formation citoyenne. La liberté d'intervention sans contrainte valorise les compétences de chaque participant et élargit le débat.

Une nouvelle organisation des Conseils de quartier permettrait d'établir des passerelles avec le Conseil de développement renouvelé. Les richesses produites par le Conseil de développement, fondées sur l'échange réciproque, sur la relation à l'autre, ont aussi un rôle économique dans les domaines qui sont au cœur de la croissance : santé, éducation, action sociale, culture et loisirs, urbanisme... L'implication humaine qui tisse les liens est aussi une source de constitution de richesses.

Le Conseil de développement peut aider à donner corps à la démocratie participative, mais cela suppose la participation effective des représentants associatifs, la mise en commun et la réalisation d'actions concrètes et aussi d'établir une sorte de médiation entre le politique et le contrat civique.

Le Conseil de développement doit être le poste avancé de la société civile, le lieu où se construit l'innovation démocratique, indépendamment des contraintes administratives ou techniques.

L'époque actuelle est celle d'un renouvellement et d'un élargissement de la connaissance des processus sociaux. Des mouvements neufs émergent qu'il faut savoir prendre en compte. L'innovation démocratique est un nouvel horizon

Bertold Brecht disait "tout ce qui est nouveau est meilleur que ce qui est vieux"
En conséquence ne désespérons pas de l'avenir...